

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2021 à 16 h 00

AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Catherine PINET-TALLON, Dominique BRIAT à Dominique ADENOT, Marianne MAXIMI à Diego LANDIVAR

Excusé(e)s : Alparslan COSKUN

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Fatima CHENNOUF-TERRASSE arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°1.

Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du Compte Administratif (question n°3).

Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe, préside la séance pour la présentation commune aux questions 3 à 7 et le vote de la question n°3.

Jean-Pierre BRENAS arrive pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°3 à 7 (fin du pouvoir donné à Julien BONY).

Anna AUBOIS quitte la séance avant le vote de la question n°3 et donne pouvoir à Lucas PEYRE.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°3.

Sondès EL HAFIDHI arrive avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir donné à Christophe BERTUCAT).

Valérie BERNARD quitte la séance avant le vote de la question n°10 et donne pouvoir à Cécile AUDET.

Rapport N° 10
MANDAT DONNE A LA FUTURE CONVENTION CITOYENNE DE LA VILLE
DE CLERMONT-FERRAND

Rapporteur : Monsieur Charles-André DUBREUIL

Fort de sa volonté de promouvoir une démocratie d'initiatives partagées, portées par une pluralité d'acteurs (habitants, élus, fonctionnaires territoriaux, acteurs économiques, acteurs associatifs, culturels...), la Ville de Clermont-Ferrand a multiplié ces dernières années les initiatives participatives, avec la mise en œuvre de nombreuses concertations de proximité, mais aussi de démarches plus globales, intégrant la mobilisation d'une diversité de publics et affichant une volonté de trouver des formes innovantes de participation.

Pour le mandat actuel, la Ville de Clermont-Ferrand souhaite conforter ces engagements et donner un élan supplémentaire à la démocratie participative en mettant l'accent sur deux objectifs principaux : le développement d'une « citoyenneté d'usage », plus représentative de la population clermontoise dans son ensemble et mieux à même de faire face à la crise actuelle de la démocratie locale représentative, ainsi que l'instauration du principe de démo-conditionnalité des politiques publiques, visant à s'assurer que les besoins et usages des habitants soient pris en compte, tout au long du processus décisionnel.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de démocratie participative s'appuie sur des outils opérationnels nouveaux et des démarches innovantes, définis de manière à amplifier le pouvoir d'agir de tous les habitants en leur offrant de nouveaux moyens d'action : renforcement du Budget participatif et du Fonds de Participation des Habitants (FPH), mise en place des Conseils de quartier, Conseil des habitants, Conseil Municipal des enfants et des jeunes, du droit de pétition et création de Maisons de la citoyenneté.

« CONSTRUIRE ENSEMBLE LA TRANSITION DE CLERMONT-FERRAND » : UNE CONVENTION CITOYENNE POUR COCONSTRUIRE LES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

L'objectif principal de la Convention Citoyenne consiste à amener les habitant.e.s à formuler des propositions d'orientations et des mesures concrètes pour conduire la transition du territoire, améliorer la vie des clermontoises et clermontois dans le contexte actuel et pour préparer l'avenir. Les travaux de la convention seront une matière déterminante dans le dossier de candidature à la Capitale européenne de la culture, en faisant la démonstration que les citoyens sont impliqués dans les enjeux de transformation du territoire.

Ces propositions seront formalisées à l'issue d'un processus de formation des participant.e.s sur l'action publique locale (la répartition des compétences, les modalités et les enjeux). Cette « formation » sera assurée par l'intervention d'experts sur les différents sujets identifiés ainsi que par la présentation par les services des démarches en cours au niveau de la Ville comme de la Métropole. La méthodologie permettra une implication importante des élus et des services; condition indispensable pour une articulation réelle de la convention citoyenne avec d'autres démarches conduites par la Collectivité.

Les membres de la convention citoyenne organisent leurs réflexions :

> En s'autosaisissant de sujets à leur convenance ;

> À partir de sujets définis par la Municipalité au regard des différents objectifs, projets en cours ou à venir dans les différents domaines d'intervention de la Ville. La présente délibération fixe le périmètre de ces sujets :

> La transition écologique : la place de la nature en ville, les mobilités, le développement urbain, la production et la consommation responsable, l'évaluation environnementale de l'urbanisme, la lutte contre la pollution lumineuse, les énergies renouvelables, les jardins partagés,

> Le renforcement des solidarités existantes et la création de nouvelles solidarités : lutte contre les discriminations, valorisation de la place des résidents étrangers, économie sociale et solidaire, la politique jeunesse (16-25 ans), favoriser et valoriser la mobilité internationale, l'aide alimentaire, l'accès aux soins et le soutien psychologique aux aînés,

> De nouvelles pratiques démocratiques partagées renforçant la confiance des citoyens dans l'action publique et la mobilisation de l'ensemble des habitants : vie associative et rédaction d'une charte de la vie associative, participation des jeunes et valorisation de leurs projets, transition numérique responsable et open data, participation des résidents étrangers.

Ces sujets sont très diversifiés, nombreux et transversaux. La première phase de la Convention citoyenne devra permettre de recentrer le périmètre de réflexion et de propositions plus restreint afin de s'assurer de l'aboutissement de la démarche dans le temps imparti.

Les préconisations issues du travail de la Convention seront soumises à une consultation citoyenne. Les propositions qui auront reçu une majorité d'avis favorables seront transmises au Conseil Municipal et constitueront les axes prioritaires des politiques qu'il devra conduire tout au long du mandat. Une instance d'évaluation sera chargée de suivre la mise en œuvre de ces préconisations.

METHODE ET CALENDRIER

La composition du panel

Un panel d'habitant.e.s sera tiré au sort et sera représentatif de la diversité de la population clermontoise :

> 1000 noms tirés au sort sur les listes électorales, les listes de recensement militaire, et acteurs ciblés (Mission locale, ESAT, 115, ...)

> 15 % de réponses positives attendues.

> Constitution du panel en appliquant ces critères : 50 % de femmes et 50 % d'hommes, 30 % de 16-30 ans, 10 % de résidents étrangers (hors UE), 20 % par quartier.

> Le panel devrait atteindre 80 personnes. Les personnes volontaires non-retenues sont placées sur une liste de suppléants.

Les différentes étapes de la composition du panel sont effectuées sous contrôle d'huissier.

La gouvernance de la Convention citoyenne : large mobilisation, transparence et transversalité

> Deux garants désignés pour veiller à la déontologie de la méthode employée : un homme et une femme, issu.e du milieu de la recherche et/ou de la société civile (hors Clermont-Fd).

> Un comité de gouvernance regroupant largement les acteurs de la société civile (comités de quartier, associations de proximité et/ou thématiques ...) et du milieu socio-économique (CCI, syndicat, association de consommateurs, ...). Des représentants des habitant.e.s impliqués dans la convention siègent au comité de gouvernance, ainsi que des élu.e.s désignés par Monsieur le Maire.

Le Comité de gouvernance est une instance consultative qui est informée de manière qualitative de l'avancée des travaux de la convention citoyenne. Il peut émettre des avis et des

recommandations sur la conduite des travaux de la convention. Il se réunit deux à trois fois durant le processus.

> Le Comité de pilotage Ville et Métropole, composés de tous les Adjoint.e.s Ville et des Vice-président.e.s les plus concerné.e.s (à déterminer), des directions générales Ville et Métropole et de la DIP. Le Comité de pilotage est présidé par le Maire-Président. Il est en particulier l'instance permettant d'arbitrer les questions relatives à l'articulation entre Ville et Métropole.

> L'équipe projet, en charge du suivi opérationnel de la démarche : Direction générale (supervision), DIP et prestataire en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Calendrier

1/ D'ici septembre 2021 :

> Définition du mandat donné à la Convention citoyenne (présente délibération)

> Sélection du prestataire en charge d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de la démarche (juillet)

> Lancement de la communication en septembre

> Constitution du panel et des différentes instances de gouvernance.

2/ D'octobre 2021 à février 2022 : la Convention travaille sur des propositions d'orientations, de priorités, d'actions

> A partir du mandat donné par le Conseil Municipal aux membres de la Convention

> Avec l'intervention d'experts sur les enjeux traités par la convention et des présentations des services sur les projets en cours ou à venir

> Mise en place d'ateliers de « design de proposition » pour formaliser les propositions de la convention.

3/ Mars 2022 : Mise en débat public des propositions

Selon des modalités à définir (publication d'un rapport et de préconisations, consultation citoyenne sur tout ou partie des travaux de la Convention, vote sur la plateforme « clermontparticipatif.fr »...).

4/ Juin ou septembre 2022 : réponse apportée par la Ville aux propositions de la Convention citoyenne

> Délibération en Conseil municipal afin de définir les suites que la Ville de Clermont-Ferrand entend retenir des préconisations de la Convention citoyenne

> Mise en place d'une instance de suivi et d'évaluation.

En conséquence, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de valider le mandat et les modalités d'organisation de la convention citoyenne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 2 - JUL. 2021

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Charles-André DUBREUIL

